



TOULOUSE, le 25 novembre 2015

Le Président

N/Réf. : DO15 327 02

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, je vous notifie le rapport d'observations définitives sur la commune de La Salvetat Saint-Gilles au titre des exercices 2010 et suivants, cet examen ayant été étendu aux données disponibles les plus récentes, accompagné de la réponse écrite qui a été adressée à la chambre.

Il vous appartient de communiquer l'ensemble de ces documents à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Conformément à la loi, cette communication doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée. Le rapport, assorti de la réponse reçue, doit être joint à la convocation adressée à ses membres. Il donnera lieu à un débat lors de sa présentation.

Vous voudrez bien me tenir informé de la date de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante et, par la suite, par tout moyen à votre convenance, m'adresser une copie d'un extrait du procès-verbal des débats ou du relevé des délibérations.

Je vous rappelle que ces observations ne sont, selon les dispositions de l'article R. 241-18 du code précité, communicables aux tiers qu'à l'issue de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant leur réception.

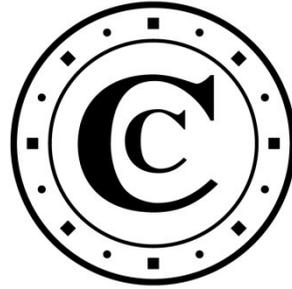
Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Jean MOTTES

Monsieur François ARDERIU
Maire de la commune de La Salvetat Saint-Gilles
Hôtel de ville
Place du 19 mars 1962
31880 LA SALVETAT SAINT-GILLES

Chambre régionale
des comptes

Midi-Pyrénées



N° réf. : DO15 327 02

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

SUR LA GESTION

DE LA COMMUNE DE LA SALVETAT SAINT-GILLES

DÉPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE

EXERCICES 2010 ET SUIVANTS

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DÉFINITIVES COMMUNE DE LA SALVETAT SAINT-GILLES

La Salvetat Saint-Gilles, située à 16 km au sud-ouest de Toulouse, connaît depuis une quinzaine d'années un accroissement sensible de sa population, passée de 5 779 habitants en 1999 à 7 038 habitants en 2014. Elle est membre de la communauté de communes de la Save au Touch.

1 – SITUATION FINANCIÈRE

1.1. Une épargne en forte baisse

Le niveau d'épargne que la collectivité dégage de sa gestion courante (excédent brut de fonctionnement), hors opérations financières et exceptionnelles, a connu une baisse de -48 % entre 2011 et 2014. Il ne représentait plus que 7 % des produits de gestion en 2014. Cette diminution est notamment due à une croissance nettement plus forte des charges de gestion (+14,6 % entre 2011 et 2014) que des produits de gestion (+5,6 %).

Si la capacité d'autofinancement de la commune est restée à un niveau satisfaisant en 2013, c'est seulement en raison du produit exceptionnel lié à la vente de terrains de l'ex-SIDEXE (syndicat de développement et d'expansion économique) auquel la commune appartenait avant sa dissolution. Elle a fortement diminué en 2014.

Dans un contexte d'effort fiscal élevé et de potentiel fiscal faible, le niveau d'épargne dégagé est désormais insuffisant. La chambre recommande donc à la commune d'engager sans délai un effort de maîtrise de l'évolution de ses charges de gestion courantes (personnel, prestations de services, subventions de fonctionnement à des organismes privés).

1.2. – Une trésorerie excessive

Après avoir connu une augmentation de son encours de dette de 1,072 M€ entre 2010 et 2012, en raison de son effort d'équipement, la commune est, depuis, entrée dans une phase de désendettement. Le niveau et la structure de la dette sont satisfaisants.

Les dépenses cumulées d'équipement ont atteint 5,103 M€ entre 2010 et 2012, avant de se stabiliser autour d'1 M€ par an, soit un effort d'équipement modéré de 132 € par habitant en 2014.

La commune disposait, au 31 décembre 2013, de 3,329 M€ de trésorerie correspondant à 214 jours de charges courantes. La situation était identique en 2014, avec un niveau mensuel moyen de 3,46 M€. La chambre observe qu'un tel niveau de trésorerie, très supérieur à ce qui est nécessaire (entre 30 et 90 jours de charges courantes), est inadéquat. Il mobilise une ressource coûteuse sans utilité, sauf si la commune a prévu à court terme de réaliser un investissement qu'elle pourra financer en mobilisant son fonds de roulement. Si tel n'est pas le cas, la chambre recommande de diminuer la trésorerie de 1,94 M€, et de la faire passer de 3,11 M€ à 1,38 M€, ce qui correspond à 90 jours de charges courantes, en envisageant une baisse de la fiscalité directe.

2 – FIABILITÉ DES COMPTES

Les comptes de la commune apparaissent globalement fiables. Des améliorations doivent cependant être mises en œuvre, s'agissant du taux de réalisation des prévisions budgétaires, de l'intégration comptable des biens mis en service, de l'apurement des comptes d'attente et de la tenue de l'inventaire.

3 – RECOMMANDATIONS

Au terme de son contrôle, la chambre formule les recommandations suivantes :

1. maîtriser l'évolution des charges de gestion courantes de la commune (personnel, prestations de services, subventions de fonctionnement aux organismes privés) afin d'enrayer la baisse continue de l'épargne de gestion depuis 2011, en renforçant notamment le processus de mutualisation des services avec la communauté de communes de la Save au Touch ;

2. dès lors que la commune n'a pas prévu à court terme de réaliser un investissement qu'elle pourra financer en mobilisant son fonds de roulement, ramener le niveau de la trésorerie de 3,3 M€ à 1,3 M€, soit 90 jours de charges, en envisageant une baisse de la fiscalité directe ;

3. renforcer la fiabilité des prévisions budgétaires, tant pour les dépenses d'investissement que pour les dépenses de fonctionnement ;

4. veiller à l'apurement des comptes d'attente au 31/12/N ;

5. veiller à l'intégration comptable des biens mis en service ;

6. fiabiliser l'inventaire afin de donner une image fidèle de l'actif immobilisé en se rapprochant du comptable.

SOMMAIRE

1	LA FIABILITÉ DES COMPTES	5
1.1	Le taux de réalisation des prévisions budgétaires	5
1.2	L'intégration des travaux.....	5
1.3	L'apurement des comptes d'attente.....	5
1.4	La tenue de l'inventaire	6
2	LA SITUATION FINANCIÈRE	6
2.1	Le niveau de l'autofinancement	6
2.1.1	L'évolution des produits de gestion	8
2.1.2	L'évolution des charges de gestion	10
2.2	Les investissements et leur financement	11
2.2.1	Un faible effort d'équipement.....	11
2.2.2	Un financement par l'emprunt au-delà des besoins communaux	12
2.3	L'endettement.....	12
2.4	Une trésorerie excessive.....	14
3	RECOMMANDATIONS	15

La commune de la Salvetat Saint-Gilles, située à 16 km au sud-ouest de Toulouse, connaît depuis une quinzaine d'années un accroissement sensible de sa population, passée de 5 779 habitants en 1999 à 7 038 habitants en 2014. Elle est membre de la communauté de communes de la Save au Touch, compétente notamment en matière de collecte des déchets ménagers, d'entretien de la voirie et des ouvrages d'art, de programme local d'habitat, de gestion du CCAS.

1 LA FIABILITÉ DES COMPTES

Les comptes de la commune de la Salvetat Saint-Gilles apparaissent globalement fiables, excepté sur quatre points.

1.1 Le taux de réalisation des prévisions budgétaires

Le taux d'exécution des crédits se définit comme le rapport entre le montant des émissions budgétaires (mandats et titres) et le montant des crédits votés. En fonctionnement, le taux d'exécution des recettes et dépenses réelles est un indicateur de la capacité de la collectivité à évaluer le montant des produits et des charges à venir et de la sincérité des écritures de prévision. En investissement, ce taux retrace le respect de la programmation annuelle.

Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement, en moyenne de 45 % sur la période 2010-2013 (cf. annexe 1), apparaît faible. Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement, en principe plus simple à prévoir et à maîtriser, n'est que de 83 % sur la période.

La chambre recommande donc à la commune de renforcer la fiabilité de ses prévisions budgétaires en dépenses, afin d'assurer une meilleure crédibilité du budget.

1.2 L'intégration des travaux

Le compte 23 « immobilisations en cours » enregistre, à son débit, les dépenses afférentes aux immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice. Lorsque l'immobilisation est achevée, les dépenses portées aux comptes 23 sont alors virées au compte 21 par opération d'ordre non budgétaire.

Or, le ratio « solde des immobilisations en cours / solde des immobilisations corporelles » est en constante augmentation sur la période, passant de 1,1 % en 2010 à 11 % en 2014, ce qui traduit la non intégration de plus en plus importante aux comptes 20 et 21 des biens mis en service (cf. annexe 2), et donc une ventilation de l'actif immobilisé inexacte.

La chambre recommande donc à la commune de veiller à l'intégration comptable des biens mis en service afin d'assurer une image fidèle de la situation financière patrimoniale.

1.3 L'apurement des comptes d'attente

Le comptable enregistre sur les comptes 471 et 472 certaines opérations préalablement au mandatement ou à l'émission de titre par l'ordonnateur. En fin d'année, ces comptes doivent être soldés.

Sur la période sous revue, les comptes d'attente en dépenses sont apurés en fin d'année, excepté le c/4728 qui présente un solde de 506,34 € au 31 décembre 2010.

En revanche, les comptes d'attente en recettes (c/471411) ne l'étaient pas en 2010 et en 2011, présentant respectivement un solde de 245 893 € en 2010 et de 32 000 € en 2011 (cf. annexe 3).

La chambre recommande à la commune de veiller à l'apurement des comptes d'attente en fin d'exercice, afin de ne pas fausser les résultats de l'exercice.

1.4 La tenue de l'inventaire

L'instruction budgétaire et comptable M 14 prévoit que la responsabilité du suivi des immobilisations incombe, de manière conjointe, à l'ordonnateur, qui recense et identifie les biens dans l'inventaire, et au comptable, qui enregistre les biens à l'actif du bilan et effectue le suivi dans l'état de l'actif et le fichier des immobilisations.

L'inventaire et l'état de l'actif ont des finalités différentes mais doivent, en toute logique, correspondre. En l'espèce, l'état de l'actif et l'inventaire ne sont pas concordants.

Au 31 décembre 2013, il existe des différences entre l'inventaire et la balance (ou l'état de l'actif), pour un montant total s'élevant à 10 534 256,31 €, soit près d'un tiers de l'actif comptabilisé à la balance (cf. annexe 4).

La chambre recommande à l'ordonnateur de se rapprocher du comptable afin de mettre à jour leurs documents et de donner une image fidèle de l'actif immobilisé.

2 LA SITUATION FINANCIÈRE

2.1 Le niveau de l'autofinancement

Le niveau d'épargne que la collectivité dégage de sa gestion courante (c'est-à-dire l'excédent brut de fonctionnement ou EBF), hors opérations financières et exceptionnelles, est en forte baisse depuis 2011. Il ne représentait plus que 7 % des produits de gestion en 2014, alors que le seuil communément admis est de 20 %.

tableau n° 1 : Evolution de l'autofinancement

En k€	2010	2011	2012	2013	2013-2011	2014
Produits de gestion	5 495	5 841	5 759	6 066	+3,8%	6 170
Charges de gestion	5 009	5 001	5 058	5 582	+11,6%	5 734
EBF	486	840	701	484		436
% produits de gestion	8,8%	14,4%	12,2%	8%		7%

En k€	2010	2011	2012	2013	2014
EBF	486	840	701	484	436
Résultat Financier	-70	-59	-101	-94	-82
Autres prod et charges except	-277	83	148	750	21
CAF brute	139	864	748	1 140	375
Annuité en capital	328	334	336	474	342
CAF nette	-189	530	412	666	33

Source : logiciel ANAFI – CRC Midi-Pyrénées

Il a diminué de 356 K€ de 2011 à 2013, soit -42 %, la progression des charges de gestion (+11,6 %) étant plus rapide au cours de la période que celle des produits de gestion (+3,8 %). Les résultats de l'exercice 2014, encore provisoires, se traduisent par une nouvelle baisse de l'EBF de 48 K€, soit -10 %, les charges de gestion (+2,7 %) progressant cette année-là à nouveau plus vite que les produits de gestion (+1,7 %).

Le niveau de la capacité d'autofinancement de la commune, qui mesure l'aptitude de la collectivité à dégager des ressources pour financer ses investissements, reste pourtant à un niveau satisfaisant jusqu'en 2013 (1,140 M€ de CAF brute et 666 K€ de CAF nette en 2013).

Il est vrai que la commune de la Salvetat Saint-Gilles a bénéficié de 767 K€ de produits exceptionnels en 2013 (c/7788), en raison du produit de la vente de terrains de l'ex-SIDEXE (cf. annexe 5).

Le syndicat de développement et d'expansion économique (SIDEXE), composé des communes de Plaisance du Touch, de la Salvetat Saint-Gilles et de Fonsorbes, a en effet été dissous et liquidé le 19 mars 2013. L'actif et le passif du syndicat ont été transférés à la commune de Plaisance du Touch dans le cadre d'un budget annexe. Dans le protocole d'accord sur la dissolution, il est, en effet, précisé que dès que la commune de Plaisance du Touch aura procédé à des cessions de parcelles, le montant de celles-ci, diminué des frais relatifs à ces cessions, sera proratisé entre les trois communes membres selon un pourcentage, fixé à 17,72 % pour la commune de la Salvetat.

Aucun reversement n'ayant eu lieu en 2014, la capacité d'autofinancement nette de la commune a chuté à 33 K€, ce qui est très insuffisant pour financer les investissements.

2.1.1 L'évolution des produits de gestion

Les ressources fiscales ont représenté 49 % des produits de gestion de la commune en 2013.

tableau n° 2 : Evolution des produits de gestion

En k€	2010	2011	2012	2013	Moy annuelle 2013/2010	2014	2014/2013
Ressources fiscales propres*	2 665	2 923	2 824	2 981	+3,8%	2 950	-1%
Ressources d'exploitation	656	712	691	721	+3,2%	693	-3,8%
Dotations et participations	1 927	1 970	1 966	2 068	+2,4%	2 225	+7,6%
Fiscalité reversée	215	219	278	296	+11,2%	302	+2%
Production immo Et régie	32	17					
Produits de gestion	5 495	5 841	5 759	6 066	+3,4%	6 170	+1,7%

* nettes des restitutions attribution de compensation et dotation de solidarité

Source : logiciel ANAFI – CRC Midi-Pyrénées

Elles sont constituées, à 91 %, du produit des taxes foncières et d'habitation (2 708 K€), produit caractérisé par un effort fiscal élevé pour un potentiel fiscal plutôt faible.

La pression fiscale y est élevée, avec, par exemple, un taux communal pour la taxe d'habitation (17,94 %) qui, bien que d'un niveau inchangé depuis 2010, reste supérieur de près de 7 points à la moyenne départementale (11,03 %) et de 3,5 points à la moyenne nationale (14,41 %) de la strate correspondante, constituée des communes de 5 000 à 10 000 habitants (cf. annexe 6).

Toutefois, les bases d'imposition, en dépit de leur progression résultant de leur revalorisation forfaitaire déterminée par la loi de finances mais aussi de l'évolution physique due aux nouvelles constructions¹, sont inférieures à la moyenne de la strate (cf. annexe 6).

C'est ainsi que la commune de la Salvetat présente un potentiel fiscal par habitant² de 502 € en 2013, inférieur de 42 % au potentiel fiscal moyen de la strate qui ressort à 873 €³. L'écart reste défavorable si on raisonne en termes de potentiel financier (écart de 36 %).

La chambre relève également la baisse de près de 120 K€ du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation en 2014, et un prélèvement de 36 K€ au titre de l'article 55 de la loi SRU, pour insuffisance de logements sociaux. Ce prélèvement a été porté à 52 K€ en 2014.

¹ 571 logements construits entre 2012 et 2015

² Le potentiel fiscal est le produit théorique que percevrait la commune si elle appliquait à ses bases, les taux moyens nationaux. Le potentiel financier est égal à son potentiel fiscal, majoré du montant perçu l'année précédente au titre des dotations

³ source fiche DGF.

Outre les ressources fiscales, la commune bénéficie de dotations et participations, qui représentent 34 % de ses produits de gestion en 2013.

tableau n° 3 : Evolution des dotations et participations

En k€	2010	2011	2012	2013	2014
DGF	1 086	1 114	1 146	1 174	1 130
-dotation forfaitaire	1 002	1 018	1 036	1 046	996
-dotation de solidarité rurale	84	96	110	128	134
DGD	1	1	1		
Participations Et compensation	840	855	819	894	1 095*
Dotations et participations	1 927	1 970	1 966	2 068	2 225

*participations, compensations, compensations des exonérations...

Ce poste est constitué, à 57 %, des dotations de l'Etat, à savoir la dotation forfaitaire, pour 1 046 K€ en 2013, et la dotation de solidarité rurale, pour 128 K€ en 2013.

La dotation forfaitaire⁴, d'un montant constant sur la période 2010 à 2013, autour de 1 M€, connaît une baisse de près de 5 % en 2014. La commune participe, en effet, à l'effort demandé de redressement des finances publiques à hauteur de 45 K€ (cf. annexe 7). En revanche, la dotation de solidarité rurale⁵, d'un montant certes plus modeste, progresse de manière continue depuis 2010, avec une augmentation de près de 5 % en 2014 (cf. annexe 7). Cette progression résulte principalement de l'augmentation de la fraction cible de la DSR, qui est destinée, dans une logique de péréquation, aux communes les plus défavorisées en termes de potentiel financier par habitant, ce qui est le cas de la commune de la Salvetat.

⁴ La dotation forfaitaire se décompose en quatre parts : une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune / une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune / un complément de garantie qui vise à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005 / une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire.

⁵ La DSR se décompose en trois parts : la première fraction dite bourg centre est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15 % de la population du canton / la deuxième fraction dite de péréquation est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique / la troisième fraction dite cible est destinée, depuis la LDF 2011, aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions.

Enfin, le c/7478 « participations-autres organismes » a augmenté de 127 K€ en 2014. En effet, la caisse d'allocations familiales a augmenté, dès 2013, ses participations au titre de la prestation de service pour les trois crèches, de plus de 30 % pour la crèche familiale et la micro crèche et de 10 % pour la crèche collective suite à ses modifications de barème. Dans le même temps, elle en a modifié les modalités de versement, qui ne sont plus mensuelles. C'est ainsi qu'en 2014, la commune a perçu une régularisation du montant de l'année 2012 et 80 % du montant de l'année 2013.

Pour le restant, les produits de gestion sont constitués, pour 12 % en 2013, des ressources d'exploitation de la commune (721 K€), et pour 5 %, de la fiscalité reversée par la communauté de communes de la Save au Touch, sous forme d'attribution de compensation et de dotation de solidarité (296 K€).

2.1.2 L'évolution des charges de gestion

a - Charges de personnel

Les charges de personnel sont le premier poste de charges de la commune, pesant, pour leur montant net, pour 52 % dans les charges de gestion en 2013.

tableau n° 4 : Evolution des charges de gestion

En k€	2010	2011	2012	2013	Moy annuelle 2013-2010	2014	2014/2013
Charges à caractère général	1 714	1 699	1 702	2 078	+6,6%	2 092	+0,7%
Charges de personnel	2 724	2 727	2 774	2 878	+1,9%	3 024	+5%
Subventions	187	219	217	251	+10,2%	271	+12%
Autres charges	384	356	365	375	-0,8%	347	-7,5%
Charges de gestion	5 009	5 001	5 058	5 582	+3,7%	5 734	+2,7%

Avec un montant de près de 2,9 M€ en 2013, elles représentent 409 € par habitant, soit un niveau inférieur de 11 % à la moyenne départementale (458 € par habitant).

Cette situation est toutefois à analyser en tenant compte du fait que la commune a délégué un certain nombre de prestations à des tiers, notamment l'animation périscolaire et la restauration scolaire.

De surcroît, les charges de personnel connaissent une augmentation de +3,7 % en 2013 et de +5 % en 2014, en raison de l'augmentation de l'absentéisme⁶, qui s'est traduite par la progression des remplacements, et des recrutements. C'est ainsi, par exemple, qu'au dernier trimestre 2014, plusieurs agents ont été recrutés à temps complet (un agent spécialisé des écoles maternelles, un agent à temps complet au service de la police municipale, un responsable du centre technique municipal).

⁶ 1 741 jours d'absence en 2012, 3 066 jours en 2013 et 3 935 jours en 2014.

b - Charges à caractère général

Elles constituent le second poste de charges (37 %) : avec un montant net de 2 M€ en 2013, elles représentent 295 € par habitant, soit un niveau qui est supérieur de près de 26 % à la moyenne départementale (235 € par habitant).

Il est à noter que sur 2 092 K€ de charges à caractère général en 2014, 1 036 K€ sont liés à des contrats de prestations de service, soit près de 50 % du total (cf. annexe 8).

Le c/611 «contrats de prestations de services» a connu une augmentation de +33 % en 2013 et une augmentation de +6,7 % en 2014. La commune a en effet signé, en 2012, un contrat avec la fédération Léo Lagrange pour la gestion et l'animation de l'ALAE⁷ et de l'ALSH pour un montant annuel de 450 K€, porté à 670 K€ en 2014. Plusieurs avenants ont dû, en effet, être passés pour tenir compte du surcoût de la réforme des rythmes scolaires, conduisant à un élargissement des plages horaires et à des animateurs supplémentaires pour respecter le taux d'encadrement réglementaire : soit +47 K€ en 2013 (avenant n°1 portant sur 4 mois d'activités) et +173 K€ en 2014 (avenant n°2), versés par la commune à Léo Lagrange.

c - Subventions

Concernant les subventions aux personnes privées (c/6574), la chambre relève une augmentation de +19 % en 2013 et de +8,6 % en 2014 (cf. annexe 9).

Il est vrai que l'exercice 2013 coïncide avec le renouvellement de la convention d'objectifs entre la commune et la MJC Caméléon, portant sur les années 2013 à 2015. Ce renouvellement se traduit par l'octroi d'une subvention de 103 K€ pour la mise en œuvre de quatre domaines d'activités (l'action jeunes, l'animation locale et culturelle, les clubs d'activités, l'école de musique), soit une augmentation de +49 % par rapport au niveau octroyé en 2012 (69 K€).

Cette subvention générale de fonctionnement a été portée à 114 K€ en 2014, par avenant n°1 du 20 mars 2014, soit une augmentation à nouveau de +11 %.

En conclusion, la commune doit veiller à rétablir à un niveau suffisant son épargne de gestion, qui a baissé de 48 % entre 2011 et 2014. C'est pourquoi la chambre lui recommande de maîtriser sans tarder l'évolution de ses charges de gestion courantes, en renforçant notamment la mutualisation des charges et des services avec la communauté de communes de la Save au Touch.

2.2 Les investissements et leur financement

2.2.1 Un faible effort d'équipement

La commune a réalisé 7,088 M€ de dépenses réelles d'équipement cumulées en cinq ans, de 2010 à 2014 (cf. annexe 10), l'opération la plus importante concernant la construction d'une unité centrale de production et de salles de restauration pour 2,8 M€.

⁷ ALAE : Accueil de loisirs associé à l'école / ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement.

Les dépenses ont été surtout réalisées de 2010 à 2012, avec un montant cumulé de 5,103 M€, ce qui explique l'augmentation significative de l'encours de la dette au cours de cette période.

Elles restent depuis modérées, autour d'1 M€ par an, ce qui a permis à la commune de se désendetter, mais traduit un faible effort d'équipement, à 132 € par habitant en 2014. Les dépenses d'équipement ont ainsi représenté 150 € par habitant en 2013, soit un niveau inférieur de près de 51 % à la moyenne départementale (304 € par habitant).

Au vu de cet élément et compte tenu d'un taux moyen de réalisation de ses dépenses réelles d'investissement d'à peine 45 %, la chambre recommande à la commune de se doter d'un programme pluriannuel d'investissements, afin de prioriser les investissements nécessaires et d'augmenter leur taux de réalisation.

2.2.2 Un financement par l'emprunt au-delà des besoins communaux

Quant au financement des investissements, les subventions reçues représentent 31 % du financement disponible sur l'ensemble de la période 2010 à 2014. Il s'agit de la principale ressource d'investissement disponible hors emprunt, le FCTVA et la CAF nette représentant, pour leur part, respectivement 25 % et 24 % du financement des investissements sur les cinq dernières années cumulées.

tableau n° 5 : Financement propre disponible et besoin de financement

En k€	2010	2011	2012	2013	2014	Cumul
CAF nette	-189	530	412	667	33	1 453
Taxe locale d'équipt et urbanisme (TLE)	101	98	226	265	279	969
FCTVA	550	235	160	262	320	1 527
Subventions	718	325	179	597	87	1 906
Produits de cession	225		17	10	9	261
Autres recettes						
Recettes d'invest (hors emprunt)	1 594	658	582	1 134	695	4 663
Financement propre disponible	1 405	1 188	994	1 801	728	6 116
Dépenses d'équipement	1 235	1 723	2 145	1 056	929	
Subvention d'équipement		32				
+/- autres dettes et caution	-53	13	13	13	13	
Total	1 182	1 768	2 158	1 069	942	
Besoin de financement	223	-581	- 1 164	732	-214	-1 004
Emprunts nouveaux		500	1 242			1 742
Variation du FDR	223	-81	78	732	-214	738

Il n'en reste pas moins que, sur la période, le financement propre disponible n'est pas suffisant, en 2011, 2012 et 2014, pour couvrir l'ensemble des dépenses d'équipement.

Globalement sur la période, la commune a mobilisé 1,74 M€ d'emprunt, dont 0,738 M€ au-delà des besoins, qui a servi à accroître un fonds de roulement déjà pléthorique (cf. infra § 2.4).

2.3 L'endettement

Les risques liés au niveau de la dette et à sa composition apparaissent maîtrisés. L'encours de la dette de la commune (c/1641) ressort à 2 415 K€ au 31 décembre 2014.

Après avoir connu une augmentation de son encours de 1,072 M€ de 2010 à 2012, due à son effort d'équipement, la commune est, depuis, dans une phase de désendettement (-874 K€ de 2012 à 2014).

tableau n° 6 : Evolution de l'encours de la dette (c/1641)

En k€	2010	2011	2012	2013	2014
Encours au 1er janvier		2 217	2 383	3 289	2 815
-Annuité en capital		334	336	474	400
+ Nouveaux emprunts		500	1 242		
Encours au 31 décembre	2 217	2 383	3 289	2 815	2 415

Source : CRC d'après comptes de gestion

tableau n° 7 : Montant des annuités

En k€	2010	2011	2012	2013	2014
Intérêts	82	72	112	94*	56
Capital	328	334	336	474	400
Annuités	410	406	448	568	456

Avec un niveau d'encours de 2 815 K€ au 31 décembre 2013, la dette représente 400 € par habitant, soit un niveau inférieur de 16 % à la moyenne départementale (464 € par habitant). La baisse de 14 % de l'encours en 2014 conforte cette situation, même si la capacité de désendettement ressort à 6,4 années en 2014, en raison de la baisse du niveau de la capacité d'autofinancement de la commune due à l'absence de produits exceptionnels au cours de l'exercice.

Le taux d'endettement de la commune n'est que de 39 % en 2014, si l'on rapporte l'encours (2 415 K€) aux produits de gestion (6 170 K€).

Le montant des annuités (intérêt et capital) des dettes bancaires ressort à 456 K€ en 2014, soit 7 % des produits de gestion de l'exercice, ce qui est un niveau raisonnable.

Quant à la structure de la dette, 91 % de l'encours de la dette au 31 décembre 2013 est répertorié en A1 selon la classification de la charte «GISSLER»⁸ et 9 % en B1, ce qui montre l'absence de risque avéré.

⁸ La charte de bonne conduite « GISSLER » classe les prêts en fonction des risques supportés par les collectivités, selon une matrice à double entrée. Le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt, et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Ce classement va de l'indice le moins risqué soit 1 A au plus risqué soit 6 F.

2.4 Une trésorerie excessive

Il ressort de la présentation fonctionnelle du bilan, un niveau de trésorerie à 3,329 M€ en 2013, soit 214 jours de charges courantes (7 mois). Cette réserve de trésorerie a pu compenser la réduction du niveau de subventions reçues. Il n'en demeure pas moins qu'elle demeure excessive, sensiblement supérieure aux seuils plancher et plafond communément retenus de 30 jours et de 90 jours.

tableau n° 8 : Présentation fonctionnelle du Bilan

En k€	2010	2011	2012	2013
FDR net	2 554	2 474	2 552	3 284
BFR	-187	106	-22	-45
Trésorerie nette	2 741	2 368	2 574	3 329
En jours de charges courantes	196,9	170,8	182,1	214

La situation perdure en 2014, puisque le c/515 présente un solde débiteur de 3,110 M€ au 31 décembre 2014, avec, en moyenne, au cours de l'exercice, un niveau mensuel de trésorerie de 3,461 M€.

tableau n° 9 : Solde c/515 en 2014

2014 (en k€)							
31 janv.	3 215	30 avril	3 406	31 juillet	3 603	31 octobre	3 355
28 fév	3 460	31 mai	4 001	31 août	3 581	30 nov	2 927
31 mars	3 511	30 juin	3 814	30 sept.	3 546	31 déc	3 110

Source comptable public

La chambre observe qu'un tel niveau de trésorerie, très supérieur à ce qui est nécessaire, est inadéquat. Il mobilise une ressource coûteuse sans utilité, sauf si la commune a prévu à court terme de réaliser un investissement qu'elle pourra financer en mobilisant son fonds de roulement. Si tel n'est pas le cas, la chambre recommande à la commune de diminuer la trésorerie de 1,94 M€, et de la faire passer de 3,11 M€ à 1,38 M€, ce qui correspond à 90 jours de charges courantes, en envisageant une baisse de la fiscalité directe.

3 RECOMMANDATIONS

Au terme de son contrôle, la chambre formule les recommandations suivantes :

- 1 - maîtriser l'évolution des charges de gestion courantes de la commune (personnel, prestations de services, subventions de fonctionnement aux organismes privés) afin d'enrayer la baisse continue de l'épargne de gestion depuis 2011, en renforçant notamment le processus de mutualisation des services avec la communauté de communes de la Save au Touch ;
- 2 - dès lors que la commune n'a pas prévu à court terme de réaliser un investissement qu'elle pourra financer en mobilisant son fonds de roulement, ramener le niveau de la trésorerie de 3,3 M€ à 1,3 M€, soit 90 jours de charges, en envisageant une baisse de la fiscalité directe ;
- 3 - renforcer la fiabilité des prévisions budgétaires, tant pour les dépenses d'investissement que pour les dépenses de fonctionnement ;
- 4 - veiller à l'apurement des comptes d'attente au 31/12/N ;
- 5 - veiller à l'intégration comptable des biens mis en service ;
- 6 - fiabiliser l'inventaire afin de donner une image fidèle de l'actif immobilisé en se rapprochant du comptable.

Telles sont les observations définitives que la chambre a décidé de formuler sur la gestion de la commune de la Salvetat Saint-Gilles.

ANNEXES

- ♦ **Annexe 1** : Taux de réalisation des prévisions budgétaires
- ♦ **Annexe 2** : L'intégration des travaux
- ♦ **Annexe 3** : L'apurement des comptes d'attente
- ♦ **Annexe 4** : La tenue de l'inventaire
- ♦ **Annexe 5** : Produits exceptionnels
- ♦ **Annexe 6** : Taxes foncières et d'habitation
- ♦ **Annexe 7** : Evolution des dotations de l'Etat
- ♦ **Annexe 8** : Montant des prestations de services
- ♦ **Annexe 9** : Evolution des subventions de fonctionnement
- ♦ **Annexe 10** : Evolution annuelle des dépenses d'équipement
- ♦ **Annexe 11** : Présentation fonctionnelle du Bilan

Annexe 1 : Taux de réalisation des prévisions budgétaires

	2010	2011	2012	2013
Dépenses de fonctionnement	89,26%	84,05%	82,24%	77,64%
Voté	6 699 837,22	6 408 551,00	6 729 992,53	7 911 817,25
Réalisé	5 980 531,63	5 386 128,27	5 534 782,26	6 142 696,83
Recettes de fonctionnement	89,06%	95,29%	91,04%	89,97%
Voté	6 699 837,22	6 408 551,00	6 729 992,53	7 911 817,25
Réalisé	5 967 050,97	6 106 493,60	6 126 672,49	7 117 989,02
Dépenses d'investissement	34,25%	42,15%	69,32%	36,46%
Voté	4 719 880,54	5 036 121,38	6 311 292,94	4 464 739,42
Réalisé	1 616 505,41	2 122 921,60	4 375 139,84	1 627 895,09

Source : CRC d'après comptes de gestion

Taux de réalisation (opérations réelles)	2010	2011	2012	2013	Moyenne
Dépenses réelles de fonctionnement	89,26%	84,05%	82,24%	77,64%	83,30%
Recettes réelles de fonctionnement	89,06%	95,29%	91,04%	89,97%	91,34%
Dépenses réelles d'investissement	34,25%	42,15%	69,32%	36,46%	45,55%
Recettes réelles d'investissement	60,52%	31,35%	69,42%	39,80%	50,27%

Source : CRC d'après comptes de gestion

Annexe 2 : L'intégration des travaux

Immobilisations en cours	2010	2011	2012	2013	2014
Immobilisations corporelles en cours - Solde (A)	291 076	1 479 380	2 804 573	3 046 879	3 270 663
Immobilisations corporelles en cours - Flux (B)	192 166	1 188 304	1 518 723	242 306	223 784
Immobilisations corporelles - Solde (C)	26 929 832	27 444 795	28 245 861	28 941 477	29 616 453
Solde des immo en cours/Dépenses d'équipement de l'année (y c. tvx en régie)	0,24	0,86	1,31	2,89	3,52
Flux des immo en cours/Solde des immo en cours [(A) / (B)]	1,51	1,24	1,85	12,57	14,62
Solde des immo en cours/Solde des immo corporelles [(A) / (C)]	1,1%	5,4%	9,9%	10,5%	11,0%

Source : CRC d'après comptes de gestion

Annexe 3 : L'apurement des comptes d'attente

Solde au 31/12	2010	2011	2012	2013
Recettes à régulariser c/471				
c/ 4711	0,00	0,00	0,00	0,00
c/ 4712	0	0,00	0,00	0,00
c/ 47131	0,00	0,00	0,00	0,00
c/ 47132	0,00	0,00	0,00	0,00
c/ 47134	0,00	0,00	0,00	0,00
c/ 47138	0,00	0,00	0,00	0,00
c/ 47141	0,00	0,00	0,00	10,00
c/47142	0,00	0,00	0,00	0,00
c/47143	0,00	0,00	0,00	0,00
c/ 4718	0,00	0,00	0,00	0,00
c/471411	245 893,00	32 000,00	0,00	0,00
Total c/ 471	245 893,00	32 000,00	0,00	10,00
Recettes réelles de fonctionnement	5 916 276,50	6 072 064,17	6 103 634,59	7 033 921,69
Proportion	4,16%	0,53%	0,00%	0,00%
Dépenses à régulariser c/472				
c/ 47211	0,00	0,00	0,00	0,00
c/ 47214	0,00	0,00	0,00	0,00
c/ 47218	0,00	0,00	0,00	0,00
c/ 4722	0,00	0,00	0,00	0,00
c/ 4725	0,00	0,00	0,00	0,00
c/ 4728	506,34	0,00	0,00	0,00
Total c/ 472	506,34	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement	5 584 265,57	5 224 816,79	5 339 003,40	5 883 316,58
Proportion	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%

Source : CRC d'après comptes de gestion

Annexe 4 : La tenue de l'inventaire

Compte	Intitulé	Solde débiteur Balance	Etat de l'actif	Balance - Etat de l'actif	Inventaire	Différence Etat de l'actif - Inventaire
202	Frais réalisation doc urb et n	21 953,58	21 953,58	0,00	21 953,58	0,00
2031	Frais d'études	57 938,42	57 938,42	0,00	57 938,42	0,00
2032	Frais de recherche et de developpement	35 530,53	35 530,53	0,00	35 530,53	0,00
2033	Frais d'insertion	3 446,52	3 446,52	0,00	3 446,52	0,00
20422	Bâtiments et installations	32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	0,00
2051	Concessions et droits similaire	133 079,14	133 079,14	0,00	133 079,14	0,00
2111	Terrains nus	567 555,60	567 555,60	0,00	232 103,38	335 452,22
2112	Terrains de voirie	12 659,23	12 659,23	0,00	0,00	12 659,23
2113	Terr aménagés autres que voirie	180 297,02	180 297,02	0,00	0,00	180 297,02
2115	Terrains bâtis	134 908,10	134 908,10	0,00	0,00	134 908,10
2116	Cimetières	30 827,08	30 827,08	0,00	30 827,08	0,00
2118	Autres terrains	481 801,22	481 801,22	0,00	230,00	481 571,22
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	108 592,50	108 592,50	0,00	108 592,50	0,00
2128	Autres agencet et améngt terrains	1 928 215,70	1 928 215,70	0,00	1 928 215,70	0,00
21311	Batiments administratifs	966 351,65	966 351,65	0,00	829 362,34	136 989,31
21312	Batiments scolaires	4 276 308,63	4 276 308,63	0,00	203 179,74	4 073 128,89
21316	Construct–batimentspublics–eq	131 601,65	131 601,65	0,00	49 847,79	81 753,86
21318	Autres batiments publics	9 416 705,75	9 416 705,75	0,00	4 340 804,03	5 075 901,72
2135	Instal gales agencet amégts con	1 574 678,74	1 574 678,74	0,00	1 574 678,74	0,00
2138	Autres constructions	24 651,72	24 651,72	0,00	3 056,98	21 594,74
2151	Réseaux de voirie	4 168 376,90	4 168 376,90	0,00	4 168 376,90	0,00
2152	Installations de voirie	804 524,77	804 524,77	0,00	804 524,77	0,00
21533	Réseaux cablés	3 178,15	3 178,15	0,00	3 178,15	0,00
21534	Réseaux électrification	72 216,56	72 216,56	0,00	72 216,56	0,00
21538	Autres réseaux	1 464 675,71	1 464 675,71	0,00	1 464 675,71	0,00
21561	Mat outil incendie déf civ mat	1 529,84	1 529,84	0,00	1 529,84	0,00
21568	Autre mat outil incendie déf c	22 679,75	22 679,75	0,00	22 679,75	0,00
21571	Mat outil voirie mat roulant	93 485,09	93 485,09	0,00	93 485,09	0,00
2158	Autres instal mat outil tech	244 508,64	244 508,64	0,00	244 508,64	0,00
2168	Autres collections et oeuvres	9 848,60	9 848,60	0,00	9 848,60	0,00
21728	Autres agencet amngts	92 611,23	92 611,23	0,00	92 611,23	0,00
21738	Autres constructions	8 514,90	8 514,90	0,00	8 514,90	0,00
21752	Installations de voirie	6 286,32	6 286,32	0,00	6 286,32	0,00
2181	Instal gales agencet amngts div	34 692,28	34 692,28	0,00	34 692,28	0,00
2182	Mat de transport	370 599,03	370 599,03	0,00	370 599,03	0,00
2183	Mat informatique bureau	321 412,30	321 412,30	0,00	321 412,30	0,00
2184	mobilier	347 024,38	347 024,38	0,00	347 024,38	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 040 157,53	1 040 157,53	0,00	1 040 157,53	0,00
2312	Terrains	10 120,26	10 120,26	0,00	10 120,26	0,00
2313	Construction	2 822 822,99	2 822 822,99	0,00	2 822 822,99	0,00
2315	Instal mat outil techn	213 935,28	213 935,28	0,00	213 935,28	0,00
2423	Immob mises à dispo EPCI	4 278 927,22	4 278 927,22	0,00	4 278 927,22	0,00
261	Titres de participation	5 325,04	5 325,04	0,00	5 325,04	0,00
		36 556 555,55	36 556 555,55		26 022 299,24	10 534 256,31

Annexe 5: Produits exceptionnels

En k€	2010	2011	2012	2013	2014
Produits exceptionnels divers (c/7788)	102	25	176	767	21

Source : CRC d'après comptes de gestion

Annexe 6: Taxes foncières et d'habitation

Niveau des taux d'imposition (source fiche comptable)

2013	Taux communal	Moyenne départale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
TH	17,94%	11,03%	11,82%	14,41%

Evolution des bases d'imposition

En k€	2010	2011	2012	2013
Bases TH	7 914	8 344	8 751	9 006
		+5,4%	+4,9%	+2,9%
Bases FB	4 915	5 171	5 300	5 441
		+5,2%	+2,5%	+2,7%

Niveau des bases nettes d'imposition

2013	Bases en €	Bases nettes par habitant	Moyenne nationale
TH	9 005 726	1 280 € / hab	1 287 € / hab
TFB	5 440 428	773 € / hab	1 187 € / hab
TFNB	7 758	1 € / hab	13 € / hab

cf. site collectivité locales.gouv

Annexe 7: Evolution des dotations de l'Etat

En k€	2013	2014	2014/2013
Dotation forfaitaire	1 046	996	<i>-50</i>
Dont			
-dotation de base	654	649	
-dotation superficie	2	2	
-compl de garantie	389	389	
-compensation baisse DCTP	1	1	
-redressement des FP		-45	

Source fiche DGF

En k€	2010	2011	2012	2013	2014
DSR	84	96	110	128	134
Dont					
-fraction bourg centre	-	-	-	-	-
-fraction péréquation	84	84	86	91	91
-fraction cible	-	12	24	37	43

Annexe 8: Montant des prestations de services

En k€	2010	2011	2012	2013	Moy annuelle	2014	2014- 2013
Contrats de prestations de services (c/611)	765	760	734	971	+8,3%	1 036	+6,7%
Charges à caractère général	1 714	1 699	1 702	2 078	+6,6%	2 092	-0,7%

Source : CRC d'après comptes de gestion

Annexe 9: Evolution des subventions de fonctionnement

En k€	2010	2011	2012	2013	2014
Subv étab public	47	57	60	64	68*
Subv pers privée (c/6574)	140	162	157	187	203
Subventions	187	219	217	251	271

*dont 64 k€ au CCAS

Annexe 10: Evolution annuelle des dépenses d'équipement

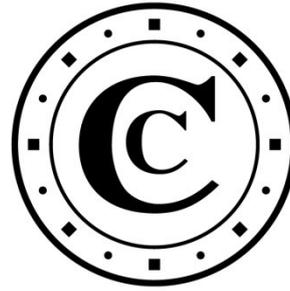
En k€	2010	2011	2012	2013	2014	En cumulé
Dépenses d'équipement*	1 235	1 723	2 145	1 056	929	7 088
Subv d'équipement		32				

*y compris travaux en régie

Annexe 11: Présentation fonctionnelle du BilanExercice 2013

Actif	Passif
Immobilisations nettes 31 059	Dotations, Subventions et Réserves 31 416
FDR 3 284	Dettes financières 2 927
Stocks et créances 140	Dettes fournisseurs et sociales 185
	BFR -45
Trésorerie 3 329	

**Chambre régionale
des comptes**
Midi-Pyrénées



REPONSE DE M. Philippe DAUVEL
ANCIEN MAIRE DE LA COMMUNE DE LA SALVETAT SAINT-GILLES
AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
(art. R. 241-17 du code des juridictions financières)

Jean MOTTES

Président de la Chambre Régionale

des Comptes Midi-Pyrénées

31, allées Jules Guesde

31685 Toulouse Cedex

N° réf. : D015 106 01



La Salvetat St. Gilles le 8 Novembre 2015

Monsieur le Président,

Par lettre du 15 octobre 2015, vous m'avez fait parvenir vos conclusions définitives sur la gestion de la commune de La Salvetat St. Gilles jusqu'en 2014.

A cette occasion je me permets de vous rappeler que notre responsabilité en matière de gestion s'est arrêtée fin mars 2013.

Elu en 2001, nous avons fait appel à la CRC pour faire le point sur la situation financière très difficile de la commune de La Salvetat St. Gilles lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités.

Vos conclusions à l'époque nous confortaient dans les décisions difficiles que nous avons été amenés à prendre, en particulier en matière de fiscalité locale, pour retrouver une situation financière saine et acceptable. Il nous aura fallu presque dix ans pour y parvenir.

Vous évoquez très justement les ressources produites par le SIDEXE, syndicat à vocation économique dont nous percevons encore aujourd'hui par la vente de terrains et l'installation d'entreprises, une partie des recettes, ce qui nous permet d'investir dans la commune.

En ce qui concerne les charges de gestion qui progresse plus vite que les produits en 2014 par rapport à 2013, je tiens à rappeler que ce n'est pas de notre responsabilité.

Comme vous le soulignez les charges de personnels sont le premier poste qui pèse à hauteur de 52% dans les charges de gestion en 2013, qui résulte de la mise en place des dispositifs "Rythmes Scolaires", de notre volonté d'assurer aux enfants de La Salvetat les meilleures conditions d'accueil périscolaire auxquelles il rajouter les remplacements des personnels absents. Comme vous le notez cela augmente encore de façon significative en 2014.

Néanmoins j'accepte vos conclusions, il convient, particulièrement en cette période de restriction budgétaire, de faire davantage d'efforts pour maîtriser l'évolution des charges de gestion courantes de notre commune.

En ce qui concerne la trésorerie importante que nous avons laissée en 2013, (3,329M€), je rappelle que nous étions sur le point de signer les ordres de service pour la construction d'une nouvelle crèche/halte-garderie de 45 places avec un RAM (1,5M€), de nouveaux équipements sportifs (1,5M€ sur plusieurs exercices), de plusieurs travaux dans les groupes scolaires dont une extension et de travaux routiers en 2013. Projets abandonnés ou retardés par l'actuelle majorité.

En conclusion, je tiens à souligner la qualité de travail et l'implication de tous les élus et de tous les services pendant cette période, et j'en profite pour remercier la Chambre Régionale des Comptes qui une fois de plus a su nous éclairer objectivement sur les résultats de notre gestion à La Salvetat St. Gilles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Philippe Dauvel

Maire de La Salvetat St. Gilles de 2001 à 2013

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Philippe Dauvel", written over a circular stamp or mark.